



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la communication

Service du porte-parole

Réouverture progressive de la salle de presse — note aux journalistes

Le service du porte-parole rouvrira la salle de presse du Berlaymont à un nombre limité de journalistes **à compter du 1^{er} juillet**.

Même si la salle de presse virtuelle reste une option recommandée durant le déconfinement progressif, le SPP mettra en œuvre un système hybride permettant de poser des questions aussi bien à distance (via l'application) qu'en personne (présence physique dans la salle de presse pour les événements presse).

Limitation du nombre de sièges disponibles

Au cours de cette phase de réouverture progressive, seules 69 des 300 places que comporte la salle de presse en capacité normale seront à la disposition des journalistes. Les premiers rangs sont réservés à un nombre limité de photographes et de caméramans, sur la base du système du pool de presse, ainsi qu'au personnel autorisé de la Commission.

Des banderoles avec un pictogramme «interdiction de s'asseoir» sont placées dans la salle de presse et indiquent clairement les sièges à ne pas utiliser et ceux qui sont à la disposition des journalistes.

Des affiches présentant les nouvelles lignes directrices en matière d'hygiène (en anglais, français et allemand) seront placées devant la salle de presse et préciseront notamment les points suivants: port du masque, lecture des badges avec le lecteur de badge mobile, distanciation physique, utilisation recommandée des écouteurs personnels et nombre limité de places disponibles dans la pièce.

L'entrée dans la salle de presse par les portes arrière est strictement limitée au personnel autorisé de la Commission. Cela sera indiqué par de nouvelles affiches sur les portes.

Admission des journalistes aux événements presse quotidiens

Les journalistes arrivant à l'entrée du Berlaymont seront soumis, comme le personnel, au système de détection de la fièvre. Ce contrôle ne devrait pas retarder l'accès à l'espace presse et, à moins que la présence de fièvre ne soit détectée (37,7°C ou plus), tous les journalistes accrédités seront autorisés à entrer dans la zone de presse. Néanmoins, il est conseillé aux journalistes d'arriver dans les locaux de la Commission au moins 15 minutes avant le début de l'événement presse. Les journalistes accrédités pourront accéder à la salle de presse en empruntant la «voie de contrôle rapide» entre 11h00 et 12h30, comme auparavant.

Les journalistes accrédités possédant le nouveau badge de presse interinstitutionnel (format blanc) seront invités à scanner leur badge aux portes coulissantes de l'entrée du Berlaymont et une seconde fois devant l'entrée de la salle de presse, sur le lecteur de badge mobile actionné par les agents de sécurité. Les quelques journalistes accrédités qui ont encore les anciens badges de presse (format jaune), illisibles pour le lecteur de badge mobile, devront présenter leur badge à l'entrée de la salle de presse pour qu'il soit photographié afin que les agents de sécurité puissent enregistrer leur présence manuellement. Les listes de présence seront conservées durant un mois au maximum par la DG HR/Sécurité et ne seront utilisées qu'en cas d'infection confirmée par le coronavirus chez l'une des personnes présentes dans la salle durant un événement presse. Si tel est le cas, le service médical de la Commission européenne informera tous les participants à l'événement.

Le lecteur de badge mobile comptera le nombre de personnes entrant dans la salle de presse et en sortant, de façon qu'une fois la barre des 69 journalistes atteinte, le SPP puisse informer les éventuels journalistes supplémentaires que le nombre maximal a été atteint et qu'ils ne peuvent pas entrer. Dans ce cas, les journalistes non admis dans la salle de presse peuvent suivre l'événement presse en ligne, dans la zone de presse du Berlaymont.

Admission des journalistes dans la salle de travail de presse

Les journalistes accrédités seront autorisés à accéder à l'espace presse du Berlaymont, y compris la salle de travail, du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00 heure locale. Cependant, cet accès à la salle de travail sera limité à 32 places maximum pour les journalistes.

Inscription préalable aux événements VIP

Pour les événements presse auxquels participent la présidente ou les commissaires, où le nombre de journalistes sera vraisemblablement plus élevé, le SPP appliquera un système d'**inscription préalable pour la journée entière**. Les journalistes devront s'inscrire au préalable pour tous les événements presse de la journée, même s'ils n'ont pas l'intention d'assister à tous.

Néanmoins, tous les journalistes accrédités peuvent toujours participer aux événements presse de leur choix à distance (via Interactio). Aucune inscription préalable n'est requise pour la participation à distance.

Tous les journalistes qui sont abonnés aux notifications de presse du SPP recevront le lien pour s'inscrire, avant les événements presse. Les journalistes seront admis selon le principe du «premier arrivé, premier servi». L'inscription préalable à l'événement VIP est obligatoire pour tous les journalistes (accrédités et non accrédités). Vu la restriction des sièges disponibles, le SPP se réserve le droit de limiter le nombre de journalistes représentant un média donné à une «quantité raisonnable», afin de garantir un équilibre entre les journalistes participants.

Événements presse organisés au VIP Corner

En raison des restrictions sanitaires, les événements presse se déroulant au VIP Corner resteront entièrement virtuels, à l'exception d'un nombre limité d'équipes de tournage et de photographes, ainsi que des journalistes faisant partie de la délégation de visiteurs externes.

Admission de journalistes dans les studios TV et radio du Berlaymont

Les studios TV et radio du Berlaymont rouvriront partiellement leurs portes aux journalistes, conformément aux mêmes règles générales de sécurité mises en place pour

accéder à la salle de presse du Berlaymont et à d'autres espaces publics du bâtiment. Les studios fonctionneront à environ 30 % de leur capacité, conformément aux orientations belges en matière de santé, qui limitent le nombre de membres du personnel qui peuvent être présents sur le lieu de travail.

L'accès sera accordé aux journalistes au cas par cas, en tenant compte de la réglementation générale en matière de santé, de la disponibilité des studios et de la programmation de leurs entretiens en face à face avec la présidente, les vice-présidents ou les commissaires.

L'accès aux studios sera limité à un journaliste à la fois et uniquement pendant la durée de l'entretien. Aucun service de maquillage ne sera fourni au journaliste en raison des règles sanitaires.

Admission de journalistes dans la cantine du Berlaymont

La cantine sera **ouverte de 12h à 14h15**. Durant ce créneau horaire, les journalistes pourront choisir parmi une sélection limitée de plats chauds et froids à consommer **sur place** ou **à emporter** (les mêmes règles s'appliquent aux membres du personnel CE). Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, l'offre augmentera progressivement et sera ajustée en fonction du nombre de clients. Les paiements ne seront possibles que par carte de débit ou de crédit (les paiements en espèces ne seront pas possibles). Pour le moment, le bar de presse restera fermé, mais les journalistes sont invités à utiliser la cafétéria principale du Berlaymont.

Journalistes non accrédités auprès de la Commission européenne

Les journalistes qui ne sont pas accrédités auprès de la Commission européenne ne seront généralement pas admis aux événements presse, sauf en cas d'événement spécial organisé par le SPP, par exemple un événement VIP avec une délégation étrangère. Dans ce cas, le SPP exigera une inscription préalable, tout en continuant à limiter le nombre de journalistes dans la salle de presse à un maximum de 69 personnes.

Mesures d'hygiène

Le service de nettoyage assurera une désinfection approfondie et quotidienne de la salle de presse et de ses équipements après chaque journée de travail.

Il est conseillé aux journalistes d'utiliser leurs propres écouteurs et de respecter à chaque instant toutes les règles sanitaires et toutes les exigences en matière de distanciation sociale. Le port du masque est obligatoire en tout temps. Seules les personnes sur le podium sont exemptées de cette obligation.

Les rencontres ponctuelles et en petits groupes avec la presse, que ce soit avant ou après les points presse de la mi-journée, seront autorisées à condition que les journalistes et les membres du personnel de la Commission restent à 1,5 mètre de distance les uns des autres et portent un masque. Ces rencontres devraient être aussi brèves que possible.